***Informations mises à jour par le bureau de l'AWEX à Oslo – 2/12/2021.***

**Norvège :**

**Qui peut rentrer en Norvège :**

Nous conseillons pour les dernières mises à jour de consulter le site de [L’institut national de la santé – Carte code couleurs UE](https://www.fhi.no/en/op/novel-coronavirus-facts-advice/facts-and-general-advice/entry-quarantine-travel-covid19/), FHI. Des mises à jour journalières sont effectuées.

Depuis le 26 novembre 2021, les **règles d’entrée sur le territoire norvégien ont été renforcées** :

1. Toute personne de plus de 16 ans, qu’elle soit détentrice d’un certificat de vaccination ou non, doit s’enregistrer numériquement sur <https://reg.entrynorway.no/> avant d’entrer en Norvège.
2. Les voyageurs venant des **pays verts et orange de la zone EEE/Schengen/Royaume-Uni, voir carte FHI**, ne sont pas soumis à une période de quarantaine. Le 29 novembre, la Norvège considère la **Belgique** comme un pays **rouge** et la quarantaine est obligatoire (sauf sur présentation d’un certificat COVID UE valide ou d’une preuve d’infection du COVID pendant les 6 derniers mois) (source: [carte ECDC](https://www.ecdc.europa.eu/en/covid-19/situation-updates/weekly-maps-coordinated-restriction-free-movement)).
3. **Sans** **certificat UE COVID :** les voyageurs, quel que soit le pays d’origine, qui ne possèdent pas de certificat de vaccination valide ou de preuve d’infection par la COVID dans les 6 derniers mois doivent **effectuer un test maximum 24 heures avant leur départ et un autre à leur arrivée**. Les voyageurs de plus de 18 ans en provenance d’un pays rouge (comme la Belgique) sans certificat doivent obligatoirement observer une période de quarantaine de 10 jours. La période de quarantaine peut être écourtée sur présentation d’un test PCR négatif effectué 3 jours après l’arrivée sur le territoire.
4. **Avec** **certificat UE COVID ou preuve d’infection par la COVID-19 au cours des 6 derniers mois :** **les voyageurs** munis d’un certificat UE COVID valide ou d’une preuve d’infection par la COVID dans les 6 derniers mois **peuvent** entrer en Norvège. Ces voyageurs doivent s’enregistrer numériquement mais sont **exempts du test COVID et de la quarantaine**.

Depuis le 20 novembre, les **règles sanitaires en Norvège se renforcent**. Ainsi, jusqu’au 20 décembre, le port du masque dans les espaces publics où la distanciation sociale ne peut être respectée est requise à Bergen. De plus, les restaurants et bars devront demander les informations personnelles de leurs clients et les conserver pendant 15 jours. La commune de Trondheim exige le port du masque dans les espaces publics jusqu’au 7 décembre et celle d’Oslo le recommande fortement depuis le 23 novembre.

Pensez à vous rendre sur le site de votre commune de destination avant votre arrivée afin de vous tenir au courant des dernières mesures.

**Informations utiles :**

Vu la situation actuelle, les règles changent très régulièrement et très rapidement, il est donc vivement conseillé de consulter le site de [l’ambassade de Belgique en Norvège](https://norway.diplomatie.belgium.be/fr/covid-fr).

Autres sources d’information très utiles pour la Norvège :

[Re-open EU (europa.eu)](https://reopen.europa.eu/fr/map/NOR/7001)

[Helsenorge](https://www.helsenorge.no/en/coronavirus/international-travels/) en anglais et [Helsenorge](https://www.helsenorge.no/fr/coronavirus/travel-to-norway/) en français